

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 OCTOBRE 2020

Lundi le 19 octobre 2020  
À compter de 18 h 05  
Par conférence Zoom

Les membres du conseil municipal présents sont :

Via conférence Zoom :

Sylvie Surprenant

Mairesse, présente à l'hôtel de ville

CONSEILLERS(ÈRES)

Armando Melo

Normand Toupin

Barbara Morin

Michel Milette

Luc Vézina

Johane Michaud

Régine Apollon

Christian Charron

DISTRICTS

Blanchard

Chapleau

De Sève

Ducharme

Lonergan

Marie-Thérèse

Morris

Verschelden

formant quorum et siégeant sous la présidence de son Honneur Madame la Mairesse Sylvie Surprenant.

Assistent également à la séance extraordinaire du conseil :

Sylvie Trahan

Chantal Gauvreau

Robert Asselin

Greffière

Directrice générale

Directeur général adjoint

Division des services techniques

Madame la Mairesse constate le quorum et ouvre la séance.

## 1.- OUVERTURE

### *Note au lecteur*

- *La mairesse ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter mais n'est pas tenue de le faire; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q. c. E-2.2). Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution tient compte de ces paramètres. Une mention spéciale sera donc ajoutée pour signaler l'expression du vote de la mairesse ou du président de la séance, le cas échéant.*
- *Le présent procès-verbal reflète les décisions administratives adoptées par le conseil municipal de la Ville de Sainte-Thérèse lors de la séance publique dont la date est dévoilée au début dudit procès-verbal. Le lecteur doit toutefois être avisé qu'en vertu des dispositions contenues à la Loi sur les cités et villes, ce procès-verbal doit faire l'objet d'une approbation finale, laquelle est délivrée par décision du conseil municipal, lors de sa séance suivante.*

*Sylvie Trahan  
Greffière du conseil municipal*

### RÉSOLUTION 2020-454

Sur proposition de M. le Conseiller Normand Toupin appuyée par Mme la Conseillère Barbara Morin, il est résolu:

- **QUE** la présente séance extraordinaire se déroule à huis clos.
- **QUE** les membres du conseil participent à la présente séance extraordinaire par appel conférence.
- **QUE** l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire tel que rédigé sur les copies remises aux membres du conseil soit et est adopté.

*Adoptée à l'unanimité.*

## 2.- PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

## 3.- RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

## 4.- GESTION DU TERRITOIRE

Adoption de  
l'ordre du jour



Contrat  
2020-52 -  
fourniture,  
livraison,  
installation et  
désinstallation  
de décorations  
hivernales pour  
la Maison du  
citoyen - rejet  
des soumissions

## 5.- ADJUDICATION CONTRACTUELLE

### RÉSOLUTION 2020-455

**CONSIDÉRANT QU'**aucune des soumissions reçues pour le projet de l'appel d'offres 2020-52 - fourniture, livraison, installation et désinstallation de décorations hivernales pour la Maison du citoyen, ne sont recommandées.

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par Mme la Conseillère Régine Apollon, il est résolu:

- **QUE** le contrat 2020-52 mentionné au préambule des présentes ne soit pas octroyé.
- **QUE** toutes les soumissions de l'appel d'offres pour l'adjudication du contrat 2020-52 soient et sont rejetées.

*Adoptée à l'unanimité.*

### RÉSOLUTION 2020-456

**CONSIDÉRANT QU'**aucune des soumissions reçues pour le projet de l'appel d'offres 2020-53 - fourniture, livraison, installation et désinstallation de décorations hivernales devant le 2, rue Turgeon, ne sont recommandées.

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par Mme la Conseillère Régine Apollon, il est résolu:

- **QUE** le contrat 2020-53 mentionné au préambule des présentes ne soit pas octroyé.
- **QUE** toutes les soumissions de l'appel d'offres pour l'adjudication du contrat 2020-53 soient et sont rejetées.

*Adoptée à l'unanimité.*

Contrat  
2020-53 -  
fourniture,  
livraison,  
installation et  
désinstallation  
de décorations  
hivernales  
devant le  
2, rue Turgeon -  
rejet des  
soumissions

## 6.- FINANCES



Nomination -  
chef aux  
opérations -  
Service  
de la sécurité  
incendie

## **7.- RESSOURCES HUMAINES**

### **RÉSOLUTION 2020-457**

Sur proposition de M. le Conseiller Michel Milette appuyée par M. le Conseiller Normand Toupin, il est résolu:

- **QUE** M. Luc Galarneau soit et est nommé au poste de chef aux opérations au sein du Service de la sécurité incendie de la Ville de Sainte-Thérèse, et ce, à compter du 21 octobre 2020.

Son salaire et ses conditions de travail sont ceux prévus au Répertoire des conditions de travail des employés cadres de la Ville.

Son examen médical devra être jugé satisfaisant par l'employeur.

*Adoptée à l'unanimité.*

## **8.- ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

## **9.- SERVICES TECHNIQUES - TRAVAUX PUBLICS**

## **10.- ARTS, CULTURE, SPORTS ET LOISIRS COMMUNAUTAIRES**

## **11.- SÉCURITÉ PUBLIQUE**

## **12.- COMMUNICATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **13.- AFFAIRES NOUVELLES**



#### 14.- DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

#### 15.- LEVÉE DE LA SÉANCE

##### RÉSOLUTION 2020-458

Sur proposition de Mme la Conseillère Régine Apollon appuyée par M. le Conseiller Christian Charron, il est résolu:

- QUE la présente séance soit et est levée à 18 h 18.

*Adoptée à l'unanimité.*

Levée de la  
séance

#### **SIGNATURES D'APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, nous attestons, en notre qualité de mairesse (ou la personne qui préside la séance) et de greffière (ou de greffière adjointe en cas d'absence) que le conseil municipal a approuvé le présent procès-verbal lors de la séance suivante.

\_\_\_\_\_  
Mme Sylvie Surprenant, mairesse

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
M<sup>e</sup> Sylvie Trahan  
Greffière de la Ville

\_\_\_\_\_  
Date



INITIALES DU MAIRE


INITIALES DU GREFFIER